

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

Présents : M.M. RAMONEDA, CLARES, DUARTE, GLEIZES-RAYA, LEFEBVRE, MILLET, MONTCHAUZOU, PENA, PONS, SOUM, TRAPP, VAYA.

Absents : Mr BARRERA, Mme MOULAÏ.

Excusés : Mr GACHET, Mme LECLAIR

Procurations : Mme ABADIE à Mr RAMONEDA, Mme BOILS à Mme VAYA, Mr BRU à Mr MONTCHAUZOU, Mr SOUM à Mme LEFEBVRE

Secrétaire de Séance : Mme LEFEBVRE Thérèse

Le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 14 mars 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) FINANCES – BUDGET PRIMITIF M14 2017:

a) Attribution des subventions aux associations de PALAJA :

ACCA	1.500 €
AGE D'OR	1.100 €
AMIS DU VIEUX PALAJA	300 €
ASSOC CULTURELLE	1.800 €
ASSOC PERSONNEL COMMUNAL	300 €
ATELIERS MUSICAUX	800 €
BADMINTON	800 €
CAP DANSE	1.400 €
CARRE D'AS	150 €
CHORALE VOCALISES	900 €
CLUB FORME	1.300 €
COMITE DES FETES	4.000 €
GYM FEMININE	600 €
MOTO CLUB	700 €
PALAJA FOOTBALL CLUB	5.000 €
PALAJA PASSION HAND-BALL	2.600 €
PALAJA VTT	2.200 €
PATCHLAJA	600 €
PETANQUE CLUB	800 €
RUGBY PASSION	600 €
RUNNING	600 €
SAKABILLE	400 €
TENNIS CLUB LE BRIOLET	2.600 €
VITA PAUSE	1.500 €
TOTAL	32.550 €

VOTES : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2
(2 élus membres de bureau auprès de deux associations, se sont abstenus)

Attribution des subventions à d'autres organismes :

..../...

Association « MA VIE » (CLIC)	600 €
AFSEP Sclérose en Plaques	50 €
AFM	50 €
AFDAIM HANDICAP	50 €
APAJH	50 €
ADEPAPE	50 €
BTP CFA	100 €
CHAMBRE DES METIERS	302 €
COMITE AUDE UNICEF	50 €
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	1.710 €
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	(dont 4.000 € pour CLASSE DECOUVERTE) 7.600 €
EPICERIE SOLIDAIRE	50 €
FEDERATION AUDE CLAIRE	50 €
FNACA	50 €
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	50 €
LUTTE FLAVESCENCE DOREE	30 €
PLANNING FAMILIAL	50 €
PREVENTION ROUTIERE	150 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	50 €
SOINS PALLIATIFS	50 €
TOTAL	11.142 €

VOTES : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

b) *Budget Primitif 2017 :*

Section fonctionnement :

DEPENSES :

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS en EUROS
011	Charges à caractère général	520.000,00
012	Charges de personnel et frais	850.000,00
65	Autre charges de gestion courante	223.517,00
66	Charges financières	80.000,00
67	Charges exceptionnelles	5.000,00
022	Dépenses imprévues	110.000,00
023	Virement à la section d'investissement	706.691,00
TOTAL		2.535.208,00

RECETTES :

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS en EUROS
70	Produit des services	50.000,00
73	Impôts et Taxes	1.175.356,00
74	Dotations et participations	344.200,00
75	Autre produits de gestion courante	5.776,84
013	Atténuation de charges	15.000,00
76	Produits financiers	100,00
77	Produits exceptionnels	1.000,00
042	Opérations d'ordre	80.000,00
002	Résultat reporté 2016	863.775,16
TOTAL		2.535.208,00

../...

Section d'investissement :

DEPENSES :

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS en EUROS
001	Résultat antérieur reporté	424.195,57
020	Dépenses imprévues	65.000,00
20	Immobilisations incorporelles	1.000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	150.001,09
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	20.000,00
23/194	Opération voirie	76.000,00
23/240	Opération groupe scolaire	45.000,00
23/241	Opération groupe sportif	110.000,00
23/248	Opération éclairage public	32.000,00
23/258	Opération mairie	17.500,00
23/265	Opération PPRIF	12.000,00
23/270	Opération Tour de Cazaban	6.000,00
23/271	Opération Local Associations	20.000,00
23/273	Opération Borne recharge électrique	11.000,00
23/274	Opération rénovation bâtiment	150.000,00
1641	Capital emprunts	210.000,00
21/040 (OOB)	Travaux en régie	80.000,00
2151/040 (OOB)	Charges transférées réseaux	1.559.457,52
	Restes à réaliser 2016	73.257,82
TOTAL		3.062.412,00

RECETTES :

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS en EUROS
10222	FCTVA	66.435,09
10226	Taxe d'aménagement	5.980,00
1068	Affectation résultat (2016)	420.279,40
1641	EMPRUNT	150.000,00
1323	Subvention Département	27.020,00
1328	Autres subventions	48.375,00
024	Produits de cessions	1.000,00
021	Virement de la section fonctionnement	706.691,00
21531/040 (OOB)	Charges transférées réseaux	1.559.457,52
	Restes à réaliser 2016	77.173,99
TOTAL		3.062.412,00

Votes : POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2) PERSONNEL COMMUNAL – TAUX DE PROMOTION :

Selon les dispositions de l'article 49 de la loi du 26/01/1984 modifiée concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux, il appartient au conseil municipal de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif du personnel communal remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade.

Ce taux peut varier de 0 à 100 % et concerne tous les grades d'avancement, à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 21/03/2017, il est proposé de fixer le taux à 100% pour les 4 grades d'emploi de catégorie C (6 postes), à savoir :

- Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe (1 poste)
- Adjoint du Patrimoine Principal 1^{ère} classe (1 poste)
- Adjoints Technique Principal 2^{ème} classe (3 postes)
- Agent de Maîtrise Principal (1 poste)

Votes : POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3) CONTRAT DE MAINTENANCE – ALARME INTRUSION ECOLE PRIMAIRE ET FOYER DES JEUNES :

./...

Suite à l'installation de deux systèmes d'alarme intrusion dans les locaux de l'école primaire et du foyer des jeunes par la Société AUTOMATIC ALARM de FONTCOUVERTE (Aude), un contrat de maintenance est conclu.

Le coût annuel est de 365 € HT.

Votes : POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4) CONTRAT DE MAINTENANCE – « CITY PARK » EQUIPEMENT MULTISPORTS :

Un contrat de maintenance est acté avec la Société AGORESPACE pour procéder à l'entretien des équipements (gazon synthétique, palissades, filets).

Le coût annuel est de 838 € HT.

Votes : POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5) CONVENTION DE FAUCHAGE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Mr le Maire est autorisé à signer une convention relative aux interventions de la commune sur le réseau routier départemental.

Ce document élaboré par les services de la Direction des Routes et des Transports du Département de l'Aude, a pour objet d'établir les conditions d'intervention de la commune sur le réseau routier départemental dans le cadre d'interventions de fauchage hors agglomération.

Les parties de voirie sur la R.D. n° 42 concernées sont les suivantes :

- 1) De la partie *Ouest* du village (Cazaban) au panneau « PALAJA »,
- 2) De la partie *Est* du village (panneau « PALAJA ») au Domaine de Montgrand

VOTES : POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6) AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE – ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE :

Une mission A.M.O. est confiée à l'A.T.D. 11 pour présenter un projet de sécurisation et d'aménagement sur la R.D. 42 au niveau de l'entrée OUEST du village.

Le montant prévisionnel de rémunération est de 768 € HT .

VOTES : POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7) ADHESION AUPRES DU C.A.U.E. :

Mr le Maire expose que contrairement aux années précédentes, la Communauté d'Agglomération a choisi de ne plus adhérer au C.A.U.E. et a laissé le choix à chaque commune membre d'adhérer en son nom propre.

Le C.A.U.E. de l'Aude est un organisme de conseil en matière d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement. Les modalités d'intervention sont gratuites.

La cotisation annuelle est de 0,20 €/habitant, soit 465 € pur PALAJA (2.323 hbts).

Le conseil valide cette adhésion au titre de l'année 2017.

VOTES : POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0